

MARDI 7 JUILLET 2015 : LE CESE A VOTE SON AVIS « ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT PUBLIC DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Alors que les collectivités territoriales sont confrontées à des recettes moins dynamiques que leurs dépenses, l'obligation d'équilibre des budgets locaux pourrait les conduire à réduire durablement leurs dépenses d'investissement, ce qui constituerait un message négatif dans le contexte actuel de timide reprise économique.

Le CESE estime que les mesures prises par le gouvernement, même si elles s'avèrent positives, ne suffiront pas à contrebalancer le recul amorcé de l'investissement public local. En conséquence, il a souhaité présenter un ensemble de préconisations complémentaires à moyen terme pour redonner des marges de manœuvre aux collectivités locales. L'avis *Encourager l'investissement public des collectivités territoriales* a été présenté le 7 juillet par son rapporteur M. Didier Ridoret (Groupe des entreprises), puis adopté par l'Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental (CESE) avec 115 votes pour, 11 contre et 34 abstentions.

DESSERRER LA CONTRAINTE SUR LES BUDGETS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES

Dans une période de recul de la ressource globale, le risque de baisse de l'investissement est accentué, or l'investissement des collectivités locales représente à lui seul les trois quart de l'investissement public. Plusieurs mesures de compensations ont de fait été retenues par le gouvernement, notamment des modifications liées au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Le CESE préconise d'en **renforcer la mécanique** en versant ces fonds de compensation l'année du fait générateur pour toutes les collectivités s'engageant à maintenir ou à rehausser leur niveau d'investissement. Le CESE considère en effet que le système de remboursement actuel à N+1 voir N+2 peut s'avérer être un frein à de nouveaux investissements.

Le CESE préconise par ailleurs d'**intensifier** et d'**accélérer le travail de simplification des règles et normes** s'appliquant aux collectivités locales, aussi bien sur le plan national que les règles de mobilisation des fonds européens structurels et d'investissement.

Le CESE recommande **une meilleure utilisation du domaine public ou une gestion active du patrimoine détenu** afin que de nouvelles recettes locales soient dégagées.

En définissant **une valeur du carbone élevée et garantie par la puissance publique**, le CESE voit l'opportunité d'orienter les investisseurs privés vers des projets aujourd'hui écologiquement et socialement rentables sur le long terme.

MIEUX CONNAITRE LE PATRIMOINE LOCAL ET AMELIORER LA PROGRAMMATION

Conscient de la nécessité de définir une orientation stratégique et de programmer la réalisation des investissements à l'échelon local, le CESE préconise la **mise en place d'un inventaire permanent du patrimoine complet des actifs d'une collectivité locale**.

Dans une finalité de meilleure cohérence et visibilité des investissements dans les territoires ainsi qu'une meilleure articulation avec les actions des différents financeurs en région, **le CESE recommande que les conférences régionales de soutien à l'investissement deviennent biannuelles**. Il souhaite par ailleurs **encourager la mise en place d'une programmation pluriannuelle d'entretien et d'investissement** pour les collectivités qui n'en sont pas dotées.

MIEUX MOBILISER LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS

Bien que le recours au PPP fasse débat, **le CESE estime que l'apport des partenaires privés ne doit pas être écarté a priori et sans une évaluation détaillée** pour le retrait de certains investissements. En effet, de nouvelles formes de partenariats peuvent en découler, permettant de relancer dans de bonnes conditions l'investissement public local.

Concernant le plan européen dit « Plan Juncker » visant à relancer l'investissement en Europe, il peut selon le CESE jouer le rôle de catalyseur pour l'investissement public local. Ainsi, afin d'être en mesure de demander la garantie proposée par le Plan, le CESE encourage la **mise en place très rapide de plateformes permettant aux collectivités locales de mettre en commun un volume suffisant de projets d'investissement de même nature et de même qualité**. La déclinaison opérationnelle du Plan Juncker, à savoir le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), pourrait de fait jouer le rôle envisagé par la Société de financement de la transition énergétique SFTE et offrir sa garantie de premier rang aux projets de rénovation énergétique.

Enfin, le CESE **insiste pour faire rapidement confirmer par la Commission européenne et la BEI, l'éligibilité d'une mécanique de financement** du type proposé par le projet SFTE au Plan Juncker.

« Si la principale cause du recul de l'investissement des collectivités locales réside dans un contexte globale marqué par la crise économique et la difficulté à mobiliser des ressources, le manque confiance en l'avenir qui résulte de l'instabilité de leur propre environnement est également un facteur important. Ainsi, en plus des mesures économiques nécessaires, le CESE estime indispensable d'achever rapidement la réforme de l'organisation territoriale française, puis de stabiliser et pérenniser les nouvelles compétences ainsi réparties. Cette stabilité, condition nécessaire à l'investissement privé comme public, permettra ainsi aux collectivités de retrouver la sérénité nécessaire à se projeter dans l'avenir et donc la volonté d'investir », souligne le rapporteur de l'avis Didier Ridoret.

Contacts presse:

Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com

Delphine BOSCH 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 / delphine.bosc@clai2.com